

12 février 2007 – N° 37 – Edition commune

Sommaire

▪ Les infos du Parti

- > [Pour une écologie humaine, Les bourgmestres PS s'engagent !](#)
- > [Les Chantiers de demain](#)

▪ Les infos du Gouvernement fédéral

- > [Déduction pour investissement majorée pour la sécurisation des locaux professionnels](#)
- > [Adaptation au bien-être des prestations sociales en matière d'accidents du travail](#)
- > [Allocation complémentaire aux zones de police](#)
- > [Reforme de la sécurité civile](#)

▪ Les infos du Gouvernement de la Région wallonne

- > [2ème salon des mandataires : les 15 et 16 février](#)
- > [Vers un cadre légal pour l'Economie sociale](#)
- > [Vers Ateliers de travail partagé : Rural rime avec Marshall](#)
- > [Plans triennaux 2007-2009 Circulaire à destination des communes](#)
- > [Programmes européens Objectif 3 : Des moyens pour encourager la coopération internationale](#)

▪ Les infos de la Chambre des représentants

- > [La Chambre vote la résolution PS pour un service universel postal de haute qualité](#)
- > [Pour une réforme de qualité des services d'incendie](#)
- > [Pour que demain, 8219 petites filles ne soient pas excisées](#)
- > [Comme une envie d'égalité](#)
- > [Contribution de solidarité sur les billets d'avion : 20 mios de manque à gagner pour la coopération au développement ?](#)
- > [La zoophilie sera punie par la loi](#)
- > [Rémunérations des patrons belges : à quand une réelle transparence ?](#)

▪ Les infos du Sénat

- > [La Belgique va-t-elle cesser ses programmes de coopération avec le Cambodge ?](#)
- > [Conflit Israélo-palestinien : « Nous sommes entrés dans une nouvelle phase du processus de paix »](#)

- **Les infos du Parlement de la Communauté française**
 - > [Le rapport d'activités de la langue des signes examiné en commission](#)
 - > [Interpellation de la Ministre Arena sur les évaluations externes](#)
 - > [Rapport 2006 du Délégué général aux droits de l'enfant](#)
 - > [Réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire, une avancée prometteuse vers plus de mixité scolaire](#)

- **Les infos du Parlement de la Région wallonne**
 - > [Réduire l'éclairage public pour le bien du portefeuille et de la planète](#)

- **Les infos du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois**
 - > [A quand le nouveau contrat de gestion de la Stib?](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).

Les infos du Parti

> Pour une écologie humaine, Les bourgmestres PS s'engagent ! (12.02.07)

Le lundi 12 février, le PS a tenu un Bureau spécial réunissant les 111 bourgmestres PS de Wallonie et de Bruxelles. L'objectif ? La signature par ces 111 bourgmestres d'une charte reprenant 5 engagements concrets et réalisables pour agir au niveau local contre le réchauffement de la planète.

Ce rassemblement fait suite à un travail mené depuis plusieurs mois par le PS (avec différents experts, des élus en pointe sur la thématique, des concertations avec Alain Hubert et une séance de travail à Paris entre Nicolas Hulot, Elio Di Rupo et Jean Cornil) et dont l'objectif est de voir comment chaque niveau de pouvoir peut lutter concrètement contre le réchauffement climatique.

En effet aujourd'hui, la conscientisation qu'il faut agir se globalise grâce notamment au travail de différentes personnalités, à la conférence de Paris ou plus pragmatiquement, aux températures clémentes.

La particularité du PS : pour une écologie humaine

La prise en compte du réchauffement climatique donne lieu à un débat d'idées sur les pistes à suivre.

Les comportements de chacun doivent évoluer on l'a dit. Mais le PS insiste : le combat contre le réchauffement de la planète ne doit pas se faire sur le dos des plus faibles. D'accord pour conscientiser tout un chacun, mais les efforts doivent être adaptés aux situations personnelles et proportionnels aux capacités de chacun. C'est une approche humaine de l'écologie qui est prônée.

Ainsi, le PS estime par exemple que la fiscalité peut être un instrument incitatif. Mais attention à la régression sociale. Le PS s'oppose à la logique de ceux qui

veulent remplacer une taxation immobilière fondée sur la valeur d'un bien par une taxation fondée sur les émissions de CO2 d'une maison (en résumé, le propriétaire d'une petite maison ouvrière paierait plus que le propriétaire d'une grosse villa...).

Par ailleurs, ce débat sur le réchauffement de la planète peut être une opportunité pour la création d'activités et d'emplois. Le gouvernement fédéral, sur demande des socialistes, a dégagé des budgets importants pour aider les particuliers à isoler leur maison. Aujourd'hui, il faut aller plus loin : mobilisation de moyens, formation des travailleurs à ces métiers et profiter de cette opportunité de création d'activités et d'emplois.

Les communes comme moteur de proximité dans le débat

Des outils existent pour permettre aux communes de faire des économies d'énergie. C'est le cas notamment du Fonds fédéral pour la Réduction du Cout global de l'Energie. Et parmi les élus PS, beaucoup sont déjà en pointe dans leurs actions locales.

Daniel Senesael, bourgmestre d'Estaimpuis, a mis sur pied dans sa commune des formations du personnel de l'urbanisme aux économies d'énergie. Le personnel de la ville conseille les particuliers lorsqu'ils introduisent un dossier nécessitant un permis. La commune a aussi engagé un conseiller en économie d'énergie au sein de la commune. A noter que ce temps plein est financé par les économies que la commune fait. Le Bourgmestre Senesael a aussi introduit un « Weigt Watcher » de l'économie d'énergie : chaque département définit une série d'actions qu'il peut entreprendre en matière d'économie d'énergie.

A Beauraing, Jean-Claude Maene a lancé « PALME », le Programme d'actions locales pour la maîtrise de l'énergie. PALME a permis l'isolation des bâtiments communaux, l'organisation d'une campagne Kyoto dans toutes les écoles de Beauraing, des rencontres avec des citoyens dans des permanences autour du thème "Economisez l'énergie c'est possible" et la mise sur pied de programmes d'isolation dans des maisons privées.

Michèle Carthé, bourgmestre PS de Ganshoren, a fait installer un système de chauffage à cogénération dans les logements sociaux. Sous son impulsion, la commune travaille aussi à un projet de piscine communale respectant des critères environnementaux.

Bien entendu ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres. Il faut aussi reconnaître que ce genre d'initiatives pourrait être plus nombreuses au niveau local en Wallonie et à Bruxelles. C'est tout l'objet de la charte PS pour une écologie humaine qui sollicite l'ensemble des bourgmestres sur 5 engagements.

Les autres niveaux de pouvoirs

Au fédéral, sous cette législature, beaucoup a été fait. Certainement beaucoup plus que par tous les gouvernements fédéraux précédents.

Il y a eu des avancées qui ont une portée symbolique forte. Ainsi, sur proposition de Jean Cornil, le Sénat a voté l'intégration du développement durable dans le titre premier de la Constitution. Le développement durable devient, de la sorte,

une référence pour nos élus actuels et futurs sur la manière de gouverner et de prendre des décisions. La Belgique devient de la sorte un des premiers pays au monde à intégrer le développement durable dans sa Constitution.

Mais il y a surtout eu du concret, souvent d'ailleurs à l'initiative du PS :

- Le Fonds d'investissement dans les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments publics (Fedesco) a été créé. Il est doté de 5 millions €
- Le soutien à l'isolation de l'habitat particulier par des prêts à des taux particulièrement bas (100 millions € disponibles)
- L'adoption de mesures fiscales incitatives comme les déductions fiscales sur les investissements portées à 40% (au lieu de 25%) et le doublement du plafond maximal porté à 2.000 €
- L'affectation d'une part du Fonds de démantèlement des centrales nucléaires à des prêts pour des projets verts (100 millions € dans un premier temps)
- Le soutien à la création d'un parc d'éoliennes en mer du Nord
- L'encouragement à l'implantation de technologies « propres » dans les pays en voie de développement (60 millions €)

Au niveau wallon, un des gouvernements thématiques planifiés sera consacré à l'environnement. Il aura lieu le 15 mars. De nombreux points précis sont à l'ordre du jour. En parallèle, les parlementaires se sont saisis également de ces questions. Ainsi, après avoir analysé que la coupure de lumière sur les routes n'entraîne pas plus d'accidents, des parlementaires PS font une proposition de décret pour couper l'éclairage public aux heures creuses, exceptée aux endroits les plus dangereux.

Les 5 engagements des bourgmestres PS le 12 février

Conscients de l'urgence d'une action en faveur du climat et du rôle clef que peuvent jouer les pouvoirs locaux dans la préservation d'un environnement de qualité, les bourgmestres PS s'engagent à :

- Réduire la consommation énergétique propre de l'administration communale d'au minimum 20% d'ici la fin de la législature.
- Ne plus construire de nouveaux bâtiments « énergivores ».
- Offrir dans la commune des conseils pratiques aux citoyens relatifs aux techniques d'économie d'énergie dans leur habitat.
- Assurer l'accès des citoyens aux prêts à taux réduit du Fonds pour la Réduction du Coût global de l'Energie et initiatives fédérales.
- Soutenir la mise en place de groupements citoyens qui travaillent sur l'indépendance énergétique locale.

Ces engagements devront se concrétiser dans la législature communale.

Téléchargez la charte sur www.ps.be

[Retour au sommaire](#)

> **Les Chantiers de demain** (12.02.07)

Les Chantiers de demain, ça continue !

Où devez-vous vous rendre pour faire part de vos idées sur les différents thèmes proposés? Pas de soucis... des rencontres sont prévues dans toutes les fédérations.

Dix thématiques soumises à la discussion dans les fédérations jusqu'au 15

février.

Les Thèmes ?

Ascenseur social : embarquement immédiat

Sauvons la planète !

La Belgique : quelle valeur ajoutée?

Une économie porteuse de progrès social : rêve ou réalité?

Société de l'information : quelles promesses et quels dangers?

Travailleuses, travailleurs : c'est quand le bonheur?

Vivre ensemble : même si on est différent ?

Quels services pour quel public ?

Pour une société seniors heureux !

Enfin un autre monde ?

Où et quand?

Huy-Waremme

Le 13/02 à 19h30 à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Crisnée,
rue J. Stassart 21A à 4367 Crisnée

Namur

Le 13/02 à 19h30 au Mess provincial « Les Trys », rue E. Thibaut 1B à 5000
Namur

Soignies

Le 15/02 à 19h30 au Lycée technique et commercial de Soignies, rue de la
Station 59 à 7060 Soignies

Informations disponible sur : <http://www.ps.be>

Pour toute question concernant cette initiative : 02.548.32.90.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement fédéral

> Déduction pour investissement majorée pour la sécurisation des locaux professionnels (09.02.07)

Les petites et moyennes entreprises, indépendants et professions libérales bénéficient d'une déduction pour investissement majorée pour les investissements visant la sécurisation de leurs locaux professionnels. Désormais, cette mesure est rendue plus attrayante afin d'inciter les indépendants à effectuer des investissements en sécurisation.

Le Conseil des ministres a décidé de simplifier la procédure. L'obligation générale de faire approuver l'installation par un conseiller en techno-prévention est supprimée. Elle est remplacée par une liste d'investissements en sécurisation qui

entrent en ligne de compte pour la déduction fiscale. L'entrepreneur ou le fabricant doit déclarer que les investissements répondent aux normes de qualité exigées. Pour les investissements qui ne sont pas repris sur la liste, l'attestation d'approbation émise par un conseiller en techno-prévention reste nécessaire. Les investissements supérieurs à 15.000 euros doivent, quant à eux, obtenir au préalable l'avis favorable d'un conseiller en techno-prévention.



Contacts : Jean-Marc Jalhay, Conseiller IEV, 02/548.32.74,
jm.jalhay@iev.be

[Retour au sommaire](#)

> **Adaptation au bien-être des prestations sociales en matière d'accidents du travail (09.02.07)**

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à adapter au bien-être les allocations sociales en matière d'accident du travail. La mesure s'inscrit dans le cadre des décisions prises par les partenaires sociaux concernant la politique structurelle de liaison au bien-être dans les différentes branches de la sécurité sociale et de l'adaptation des indemnités les plus anciennes.

Le projet prévoit, pour 2007, la majoration de 2% :

- des allocations qui ont pris cours il y a 20 ans,
- pour les accidents survenus en 2000 et 2001,
- des accidents indemnisés sur base des forfaits.

Pour 2008 il est prévu une majoration de 2% pour les accidents de 15-19 ans et pour les accidents de 6 ans.

Le projet tient compte de l'avis du Conseil central de l'économie, du Conseil national du travail et du Comité de gestion du Fonds des accidents du travail.



Contacts : Jean-Marc Jalhay, Conseiller IEV, 02/548.32.74,
jm.jalhay@iev.be

[Retour au sommaire](#)

> **Allocation complémentaire aux zones de police (09.02.07)**

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant attribution d'une allocation fédérale complémentaire pour l'indexation du financement de la police locale pour l'année 2005.

Le montant global de 6.533.941,39 euros a été approuvé lors du contrôle budgétaire début 2006.



Contacts : Anne Karcher, Conseillère à l'IEV, 02/548.32.83,
anne.karcher@iev.be

[Retour au sommaire](#)

> **Reforme de la sécurité civile** (09.02.07)

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi relatif à la sécurité civile. Cet avant-projet réalise la réforme de la sécurité civile, qui est un des thèmes fondamentaux de l'accord gouvernemental.

La législation existante sur l'organisation des services de secours datait de plus de 40 ans. Elle devait être adaptée aux nouveaux défis et risques de la société moderne. La réforme se base sur les travaux menés par la Commission d'accompagnement pour la réforme de la sécurité civile, plus connue sous le nom de Commission Paulus. La réforme confirme la compétence de l'autorité fédérale. Un corps fédéral de la protection civile, organisé en unités opérationnelles, est compétent pour toute la Belgique. L'Etat dispose en outre d'un centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile et d'une inspection générale. Le ministre de la Santé publique dispose d'une compétence spécifique dans le domaine de l'aide médicale urgente.

Les services opérationnels de la sécurité civile sont composés des postes d'incendie et de secours des zones de secours et des unités opérationnelles de la protection civile. Ils sont chargés de l'exécution de leurs missions, telles l'assistance aux personnes et le soutien logistique en cas d'incidents.

Sur le plan organisationnel, une nouvelle entité juridique autonome est créée : la zone de secours. A partir des postes opérationnels, les zones de secours assureront les missions de manière à garantir l'aide adéquate la plus rapide à tout citoyen. Les subdivisions territoriales en communes, zones ou provinces sont abolies : c'est le poste susceptible d'arriver le plus rapidement qui intervient. D'autres questions essentielles, et auxquelles tient particulièrement le PS, devront encore être précisées dans les semaines à venir (par des arrêtés royaux) : le statut des agents de la sécurité civile, la formation, etc. Le PS y sera très attentif et rappelle ses propositions concrètes formulées à ce sujet en mars 2006 : propositions de loi et de résolution, présentées par Anne-Marie Lizin, Présidente de la commission sécurité civile de l'IEV, et déposées à La Chambre par Jean-Claude Maene, André Frederic, Annick Saudoyer, Bruno Vangrootembruille.

http://www.ps.be/index.cfm?Content_ID=5937582&R_ID=1010&Fed_ID=0&Critere=securite%20civile



Contacts : Anne Karcher, Conseillère a l'IEV, 02/548.32.83,
anne.karcher@iev.be

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Gouvernement wallon

> **2ème salon des mandataires : les 15 et 16 février** (09.02.07)

Vu le succès remporté l'an passé lors de son lancement, le Ministre Philippe Courard a décidé d'organiser une seconde édition du "Salon des Mandataires ". Cet évènement, qui avait attiré en 2006 plus de cinq mille personnes et près de

cent vingt sociétés privées, se déroulera à Marche-en-Famenne, les 15 et 16 février prochain de 10 à 18 heures dans les installations du "Wallonie-Expo" (WEX).

Avec plus de 150 exposants privés, ce deuxième Salon des Mandataires offrira aux mandataires et fonctionnaires communaux et provinciaux une extraordinaire vitrine de produits et services utiles pour leur collectivité.

Aux côtés des sociétés privées, Philippe Courard a tenu à faire une large place aux administrations wallonnes, aux organismes pararégionaux mais également à une trentaine d'associations d'utilité publique.

Réunis dans six ateliers thématiques, des personnalités politiques, des fonctionnaires communaux et régionaux, et des experts privés partageront leurs expériences sur des sujets aussi vastes et actuels que les travaux subsidiés, le contrôle démocratique, l'accueil de l'enfance, les finances communales ou encore les communes vertes.

Au lendemain des élections communales et provinciales, Philippe Courard a également voulu consacrer un atelier aux "nouveaux mandataires" qui entament leur première législature.

Experts, fonctionnaires et mandataires chevronnés leur apporteront, d'une manière simple et didactique, un éclairage sur les principaux arcanes de la vie politique communale et provinciale: création d'un budget, lecture des comptes, mise en place d'un plan triennal..., et bien d'autres sujets encore seront abordés. Autre nouveauté cette année avec l'organisation, par diverses associations et fédérations, de six conférences qui aborderont des thèmes aussi variés que l'accès aux personnes à mobilité réduite, les instituts provinciaux de formation, le sport dans les communes, l'entretien des voiries, les marchés publics et l'économie sociale ou encore la problématique des ruissellements.

Notons également que Solidarité socialiste vous accueillera au stand 3ab5 du Palais 3.

[Retour au sommaire](#)

> Vers un cadre légale pour l'Economie sociale (08.02.07)

Ce jeudi, le ministre de l'économie et de l'emploi, Jean-Claude Marcourt, à présenté au Gouvernement wallon une note d'orientation visant à donner un cadre légale et à définir le périmètre de l'économie sociale. Le gouvernement ayant marqué son accord, le ministre devra maintenant présenter un décret cadre sur l'économie sociale en Région wallonne.

En effet, à ce jour, aucun texte, ni aucune référence légale ne détermine clairement le périmètre de l'Economie sociale.

Jean-Claude Marcourt a dès lors initié une réflexion autour de cette matière. L'objectif : proposer un projet de décret qui dotera la Région wallonne d'un cadre permettant l'élaboration de politiques nouvelles en faveur du développement socio-économique de la Wallonie.

Le décret doit permettre de faire de l'économie sociale une nouvelle dimension de la politique économique, tout en visant le développement de la cohésion sociale.

Il devra permettre également de rendre opérationnelles des politiques concrètes. Les axes qui le structureront devront donc se traduire en dispositions qui modifient et amplifient effectivement l'efficacité du secteur.

Une étude sur l'expérience québécoise a été réalisée. Elle alimentera la réflexion à côté d'une large consultation de l'ensemble des acteurs du secteur, qui a été menée en Région wallonne. Différents thèmes ont été abordés comme le champ et la définition de l'Economie sociale, ses missions ou encore l'intervention des pouvoirs publics.

La demande des acteurs du secteur de l'Economie sociale porte surtout sur:

- La reconnaissance de leur action.
- Une meilleure visibilité du secteur.
- Une cohérence dans les dispositifs administratifs qui les concernent.

Sur base de tous ces rapports, le projet de décret cadre devra se structurer autour des 3 axes :

- La définition du périmètre de l'économie sociale.
- La définition du rôle des pouvoirs publics dans leur soutien à ce secteur.
- La régulation et la labellisation du secteur.

Les outils existants spécifiquement dédiés au conseil et aux financements d'initiatives en Economie sociale devront également intégrer le corps du décret.



Documents disponibles sur : <http://marcourt.wallonie.be>
Contacts : Philippe Malburny, Attaché de Presse de Jean-Claude Marcourt, 0478/28.22.10

[Retour au sommaire](#)

> **Vers Ateliers de travail partagé : Rural rime avec Marshall** (08.02.07)

Avant la fin du premier semestre 2007, la Région Wallonne va lancer un appel à projets afin de soutenir la création et la diversification d'activités économiques en milieu rural. Cette volonté de diversification est l'une des actions entreprises dans le cadre du Plan Marshall.

Ce jeudi, le Gouvernement wallon a décidé les conditions et les modalités de l'octroi de subventions pour les ateliers partagés au bénéfice d'opérateurs situés en zones franches rurales.

Un atelier de travail partagé est un immeuble au sein duquel plusieurs entreprises ou leur personnel disposent d'outils de production et d'équipements communs. Ce système permet de favoriser leur création, leur implantation et leur développement (conservation, conditionnement, commercialisation, ...) et

favorise donc la création et le développement d'activités économiques.

Un exemple ? Un agriculteur s'associant avec un éleveur pour produire des yaourts ou des glaces aux fruits ; la production de foie gras bio ; etc.

Au niveau des principes, tout projet visant la mise en place d'un atelier de travail partagé au sein d'une zone franche rurale doit être présenté par un promoteur composé de minimum TROIS partenaires.

La subvention, plafonnée à 100.000 € par partenaire, pourra atteindre 90% du montant de l'investissement. Elle sera prélevée sur le Fonds d'Impulsion du Développement économique rural (FIDER).

En ce qui concerne la procédure, un appel à projet annuel sera lancé durant le premier semestre de l'année civile. Il sera évalué par une Commission de sélection, et les projets sélectionnés seront traités par la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi. Plusieurs éléments seront étudiés notamment:

- la faisabilité et la viabilité du projet
- le caractère raisonnable des moyens prévus

Les critères qui entreront en ligne de compte :

- le nombre de partenaires au projet ;
- la solidité économique et financière du projet ;
- le potentiel de développement économique, notamment en termes d'emplois nouveaux à créer.



Documents disponibles sur : <http://dirupo.wallonie.be>
Contacts : Christopher Barzal, Attaché de Presse d'Elio Di Rupo,
0474/779.870

[Retour au sommaire](#)

> **Plans triennaux 2007-2009 Circulaire à destination des communes** (08.02.07)

Ce jeudi, le Gouvernement wallon a marqué son accord sur le projet de circulaire proposé par le ministre Philippe Courard relative à l'élaboration des Plans triennaux 2007-2009. C'est-à-dire les programmes d'investissements triennaux élaborés par les communes et subsidié par la Région wallonne.

La circulaire est la transposition sur le terrain du nouveau décret qui est d'application depuis le 1er janvier 2007. Le Ministre des Affaires intérieures a souhaité que le programme triennal 2007-2009 permette de mener une politique cohérente à l'échelle de la Région wallonne en matière d'investissements publics. Le décret reflète aussi les principes de simplification administrative voulus par le Gouvernement wallon

Les nouveautés

I. L'e-triennal

L'ensemble du processus s'est informatisé pour garantir une plus grande transparence dans le suivi des dossiers de subsides. L'innovation de l'e-Triennial réside également dans la démarche mettant en liaison tous les acteurs concernés (Communes, Régions, Entreprises, ...) de manière à disposer d'une traçabilité des dossiers et à garantir une sécurité de l'information.

II. La réunion plénière d'avant-projet

L'octroi de l'aide financière régionale est conditionné par la tenue d'une réunion plénière d'avant-projet. Chaque intervenant est invité à y apporter les informations techniques nécessaires à la réalisation d'un projet de qualité.

III. L'octroi de la subvention

L'octroi de la subvention se fait sur base de l'offre approuvée du marché de travaux et non plus sur base du projet. Cette subvention ne pourra dépasser de plus de 10 % la subvention provisoire retenue dans le cadre du programme triennal approuvé.

IV. L'accueil de la petite enfance

De manière à accroître l'offre en infrastructures pour l'accueil de la petite enfance, les maisons d'enfants communales reconnues par l'Office de la Naissance et de l'Enfance peuvent être subventionnées.

V. Les priorités régionales

- L'entretien du réseau routier
- L'égouttage
- La sécurité routière et l'amélioration du cadre de vie

Les communes devront veiller à mettre en place des aménagements obligeant les usagers à respecter les vitesses autorisées sur le réseau communal, notamment dans les agglomérations et plus particulièrement aux abords des écoles. Ces aménagements doivent également permettre d'assurer aux citoyens un cadre convivial.

L'étude des aménagements doit aussi prendre en compte l'éclairage public. Cet éclairage public sera adéquat et adapté pas seulement pour les seuls usagers motorisés mais aussi pour accroître la sécurité des usagers faibles, des riverains, et améliorer le cadre de vie des citoyens.

L'abus de points d'éclairage et de puissances élevées sera proscrit en vue d'une réduction des consommations et de la pollution lumineuse.

- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- La rénovation du patrimoine existant et l'utilisation des matériaux naturels
- Les économies d'énergie

VI. La réglementation relative aux marchés publics

Il est rappelé que lors de la passation des marchés de services relatifs aux études des projets, le plus souvent passés par procédure négociée sans publicité, l'ouverture à la concurrence doit être la plus large possible.

En tout état de cause, le nombre d'auteurs de projets invités à remettre offre ne devrait pas être inférieur à trois. Le Ministre attire aussi l'attention des autorités communales sur l'importance de la motivation du choix de l'auteur de projet, motivation qui doit figurer dans la délibération par laquelle le Collège attribue le marché.

VII. Le financement alternatif des bâtiments communaux

Le financement alternatif concerne des investissements en bâtiments (crèches, maisons communales d'accueil de l'enfance, bâtiments de sécurité, etc.) dont le coût est supérieur à 500.000 euros TVAC pour les communes de moins de 15.000 habitants et dont le coût est supérieur à 1.000.000 euros TVAC pour les communes de plus de 15.000 habitants.



Documents disponibles sur : <http://courard.wallonie.be>
Contacts : David Grasso, Attaché de Presse de Philippe Courard,
0473/931.957

[Retour au sommaire](#)

> Programmes européens Objectif 3 : Des moyens pour encourager la coopération internationale (08.02.07)

Ce jeudi, le Gouvernement wallon a approuvé les documents stratégiques et la participation de la Région wallonne aux programmes européens « Objectif 3 Coopération interrégionale » et « Objectif 3 Coopération transnationale 'Europe du Nord Ouest' ».

Ces deux programmes présentés par le Ministre président Elio Di Rupo ont pour objectif d'encourager la coopération internationale entre des opérateurs (des entreprises notamment) et ce, afin de développer des projets innovants et compétitifs.

Ces projets, le Gouvernement l'a arrêté ce jour, devront intégrer des considérations en lien avec les secteurs de l'innovation, de l'économie, de l'environnement ou encore de la politique urbaine.

Plus spécifiquement, le programme opérationnel INTERREG IV C entend améliorer l'efficacité des politiques de développement régional et contribuer à la modernisation de l'économie et à l'augmentation de la compétitivité de l'Europe. Un budget total de 408.094.936 € sera ainsi consacré à la mise en œuvre de projets impliquant des acteurs issus d'un territoire de coopération comprenant :

- les 27 Etats membres (FEDER)
- la Suisse et la Norvège (cofinancement provenant de l'enveloppe que ces pays ont mise dans le pot commun)
- les pays IPA (Instrument de Pré Accession) (cofinancement provenant du fonds IPA)
- n'importe quel autre pays du monde (entièrement sur fonds propres).

Le programme Coopération transnationale, pour sa part, financera des projets à hauteur de 685.907.390 €. Des projets qui seront mis en œuvre au sein d'un territoire s'étendant de l'Irlande jusqu'à la Suisse :

- La Belgique ;
- L'Irlande ;
- Le Luxembourg ;
- Le Royaume Uni ;
- La France – 13 Régions (Nord-Pas de Calais, Picardie, Haute-Normandie, Ile de France, Basse- Normandie, Centre, Champagne-Ardenne, Lorraine, Bourgogne, Alsace, Franche-Comté, Bretagne, Pays de Loire) ;
- L'Allemagne – 6 Länder (Nordrhein – Westphalen, Hessen, Rheinland – Pfaltz, Saarland, Baden – Württemberg, une partie de la Bavière);
- Les Pays-Bas – 10 provinces (Overijssel, Gelderland, Flevoland, Utrecht, Noord-Holland, Zuid Holland, Zeeland, Noord-Brabant, Limburg) ;
- La Suisse.

Ces programmes doivent permettre aux opérateurs wallons d'avoir des partenariats internationaux utiles à leur développement et à celui de la Région wallonne dans son ensemble. Et ce, grâce à l'échange d'expériences, de bonnes pratiques, la capitalisation des résultats acquis et la mise en réseau des partenaires

Les appels à projets relatifs aux deux programmes européens Objectif 3 seront lancés dans le courant du mois de juillet 2007.



Documents disponibles sur : <http://dirupo.wallonie.be>
 Contacts : Christopher Barzal, Attaché de Presse d'Elio Di Rupo,
 0474/779.870

[Retour au sommaire](#)

Les infos de la Chambre des représentants

> **La Chambre vote la résolution PS pour un service universel postal de haute qualité (08.02.07)**

Le groupe PS se félicite du vote intervenu la semaine dernière en faveur de la proposition de résolution de Karine Lalieux et de Camille Dieu pour un service postal de haute qualité. C'est une preuve s'il en est que l'avenir du secteur postal est une priorité parmi les priorités.

Dans le contexte de libéralisation générale qui caractérise la Commission européenne, c'est un signal très fort adressé à la fois aux citoyens, au gouvernement et à l'Union européenne. Le service universel postal n'est pas une chimère. Il est un instrument de cohésion sociale et économique, un service public qu'on ne peut sacrifier sur l'hôtel des lois du marché.

Avec l'adoption de cette résolution, La Belgique ne peut, en aucun cas à l'heure actuelle, ni soutenir la date de 2009 pour l'ouverture du marché postal, ni cautionner l'approche idéologique de la Commission européenne qui oublie que La Poste est un service public. Le parlement demande clairement au gouvernement belge et à ses représentants de remettre en question la directive tant que la Commission n'aura pas répondu aux inquiétudes exprimées dans cette résolution..

La Commission qui veut ouvrir complètement le marché dès 2009 affirme haut et fort qu'elle soutient l'existence d'un service universel de qualité. Mais elle n'avance aucune piste sérieuse pour le financer. La méthode Coué ne suffit pas, la seule garantie de pouvoir déployer un tel service est un financement solide ; et là force est de constater que la Commission européenne aborde cette question fondamentale de manière très légère ; pour ne pas dire caricaturale et dogmatique.

A en croire la Commission, tout ira mieux dans le meilleur des mondes libéralisés grâce à sa proposition : meilleur service, plus grande satisfaction des usagers, service universel de qualité,...

Pour Karine Lalieux, il faut arrêter de libéraliser pour libéraliser. Cette libéralisation devient le but ultime, le graal à conquérir ! Elle n'est bénéfique que pour les idéologues. Ni le citoyen, ni l'opérateur postal, ni les postiers, ni les autorités publiques ne gagnent quoi que ce soit avec une libéralisation comme celle que la Commission propose !

La hausse des prix des services, les pertes d'emploi massives, la diminution de la qualité des emplois - des consultants recommandent à La Poste de remplacer le statut des postiers par des faux indépendants, la chute de la satisfaction de la clientèle, ... ne sont pas des chiffons rouges que l'on agite pour défendre un modèle idéologique: ce sont les conséquences réelles et mesurables que l'on a observées dans les pays où le secteur est déjà totalement libéralisé.



Documents disponibles sur : www.lachambre.be
Contacts : Karine Lalieux, Députée fédérale,
klalieux@pslachambre.be

[Retour au sommaire](#)

> **Pour une réforme de qualité des services d'incendie** (08.02.07)

Jean-Claude Maene, Député PS a interrogé, à la Chambre, le Ministre de l'Intérieur sur les circonstances du décès du pompier Eric Perot, intervenu pendant une mission la semaine dernière. Jean-Claude Maene a également demandé qu'une enquête soit faite dans les plus brefs à ce propos.

Le Ministre a rappelé que le projet avait fait l'objet d'un accord de tous les acteurs (pompiers, syndicats, communes,...). Il a également confirmé que le surcoût de la réforme serait pris en charge par le pouvoir fédéral.

Il y a quelques semaines, le Parlement a voté le principe de centre de connaissance de la sécurité civile, un organisme chargé d'acquérir et de transmettre l'expertise requise en matière de protection, sous tous ses aspects, de la population. Le groupe PS demande au Ministre de mettre en place au plus vite ce centre.

Concernant la réforme des services d'incendie, le groupe PS tient à rappeler l'importance qu'il accorde à ce projet et son souci d'aboutir au vote du projet de loi. Il est indispensable de rendre ces services plus efficaces, davantage en conformité avec l'époque actuelle et de meilleure qualité. Afin de rendre un

service au citoyen toujours meilleur.

Cette réforme ne pourra être une réussite qu'à condition que des moyens complémentaires importants soient trouvés au niveau fédéral, afin d'accorder aux services incendies les moyens nécessaires en terme de formation, d'encadrement et de matériel.

À de nombreuses reprises, le groupe PS a déposé des propositions de résolution, ainsi qu'une proposition de loi, demandant au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer les conditions de travail, de formation et d'intervention des pompiers. Notamment en ce qui concerne l'obligation pour les communes de conclure des conventions pour permettre l'intervention la plus rapide ou l'intervention du service incendie le plus proche.

La généralisation d'une formation permanente doit être un aspect essentiel des réformes entreprises.

Jean-Claude Maene a rappelé que la possibilité de faire intervenir les compagnies d'assurances dans un financement alternatif des services d'incendie devait être étudiée.

La réforme des services d'incendie est clairement une priorité pour le PS. Les conditions de travail, d'intervention et la formation des soldats du feu, ainsi que la protection des citoyens sont des aspects essentiels de la vie en société pour le PS.



Documents disponibles sur : www.lachambre.be
Contacts : Carl-Eric Alexis, attaché de presse,
calexis@pslachambre.be

[Retour au sommaire](#)

> Pour que demain, 8219 petites filles ne soient pas excisées (09.02.07)

« Le 6 février était la journée internationale de lutte contre les mutilations génitales féminines.

Le 6 février, comme tous les jours, 8219 petites filles ont été excisées. Sans que cela ne semble froisser personne... Ou pas grand monde en tout cas.

Aujourd'hui, elles sont plus de 130 millions de femmes et de fillettes à avoir été victimes de l'excision, de l'infibulation ou d'autres formes de mutilation génitale. Un chiffre qui malheureusement n'est qu'approximatif, car de nombreuses excisions ou autres mutilations génitales se pratiquent de manière clandestine. Chaque année, d'après l'UNICEF, 3 millions de fillettes sont excisées.

Pourtant, le protocole de Maputo, adopté en 2003 par l'Union africaine, rend l'excision et les mutilations sexuelles illégales. Elles continuent pourtant à être pratiquées dans une trentaine de pays africains principalement, même si de nombreux cas ont été dénoncés au sein des communautés africaines vivant en Europe.

Cela doit cesser ! Le monde, et le monde politique belge et européen en particulier, ne peut pas rester indifférent face à cette violation grave des droits humains et de la dignité de la femme. Nous vous demandons de ne pas rester indifférent et de vous mobiliser activement pour mettre sur pied une vraie politique en la matière.

Les mutations génitales féminines sont des actes de violence graves contre la femme. Elles nient aux femmes le droit à leur intégrité personnelle et à disposer librement de leur corps

Les mutilations imposées aux petites filles constituent une atteinte grave à la réglementation nationale et internationale de protection de l'enfant et doit nécessiter la condamnation la plus catégorique !

Bien sûr, les minorités culturelles doivent être protégées. Nous ne remettons évidemment pas cela en cause. L'exception culturelle doit être défendue. Mais la défense des cultures et traditions trouve sa limite dans le respect des droits fondamentaux et dans l'interdiction de pratiques qui se rapprochent de la torture. Mutiler de la sorte une petite fille ne peut pas se justifier « au nom de la tradition » !

La tradition ne peut pas justifier la négation des droits personnels de chaque femme et de chaque enfant et certainement pas les douleurs horribles infligées gratuitement à des millions de petites filles. Ces actes sont aussi sources de problèmes de santé physiques et psychologiques graves pour ces millions de femmes. Des infections urinaires à répétition, des douleurs persistantes dues à la section d'une zone plus que sensible, les difficultés à l'accouchement avec un taux de mortalité infantile en l'absence d'environnement médical favorable, la transmission du SIDA sont autant de conséquences de tels actes. C'est aussi leur sexualité future qui est annihilée et leur avenir de mère mis en danger. Monsieur le Commissaire européen,

Nous vous demandons d'inscrire la lutte contre l'excision dans vos priorités. Il est temps d'aider les pays africains concernés à agir activement contre ces pratiques d'un autre âge.

Les pays concernés ont besoin d'être aidés pour lutter ces pratiques. Il est non seulement urgent d'inscrire cette lutte contre la violation des droits de la femme dans les lignes de conduites de votre politique en matière de développement, mais également de prendre les mesures nécessaires pour changer les mentalités des hommes mais aussi des femmes qui tiennent à perpétuer cette tradition contraire aux valeurs fondamentales. Enfin, il serait bon d'informer les parents et les enfants, d'informer les sages-femmes de ces pays, de leur enseigner les manières d'agir, les manières de soigner des femmes et les fillettes excisées.

Des campagnes d'information des populations des pays concernés doivent être mises en place. Les enseignants, le personnel médical doivent être formés. Les Organisations non-gouvernementales qui s'occupent de cette problématique doivent être soutenues.

Mais au-delà de cela, c'est une véritable politique de conscientisation de la

gravité et de l'atrocité de « l'acte culturel » qu'il faut mettre en œuvre : informer régulièrement les populations pour les convaincre de la nécessité absolue d'éliminer ces « pratiques traditionnelles » qui réduisent les femmes à leur seule fonction reproductive, en bafouant leur dignité d'être humains conduira, nous l'espérons, à une cessation définitive de cette pratique.

Il est de votre devoir de Commissaire au développement de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que les chiffres comptabilisant ces mutilées diminuent.

Une femme mutilée est une femme battue ou violée : elle se tait. Seule la parole de femmes permettra de faire progresser la situation ! Les gouvernements africains commencent à réagir. La plus haute autorité religieuse du monde islamique, l'Université Al-Azhar au Caire, a ainsi rendu en novembre dernier un avis condamnant ces pratiques. Il faut soutenir cet élan de conscientisation. A nous de les encourager dans leur démarches et de ne pas relâcher l'attention.

Les choses ne peuvent évoluer dans le bon sens qu'avec le soutien des pouvoirs politiques, au plus haut niveau. Vous êtes, Monsieur le Commissaire, à ce plus haut niveau. C'est de notre devoir de parlementaire socialiste de tout faire pour éviter à d'autres femmes et fillettes d'atroces souffrances. Donnons-leur la chance d'être des femmes à part entière, avec de vrais droits et libertés.

Pour que demain, ni aucun des jours qui suivent, 8219 petites filles ne soient plus excisées. »



Documents disponibles sur : www.ps.be
Contacts : Carl-Eric Alexis, attaché de presse,
calexis@pslachambre.be

[Retour au sommaire](#)

> **Comme une envie d'égalité** (10.02.07)

En 2002, il n'y avait encore que 8% de femmes dans les conseils d'administration. Pourtant plus diplômées que les hommes, les femmes ne parvenaient que difficilement à briser le fameux plafond de verre qui les séparait des postes de direction. Dans une société qui avait consacré l'égalité entre les hommes et les femmes comme un principe fondamental, il était devenu urgent de lutter contre une inégalité manifeste qu'aucune raison objective ne pouvait justifier.

Le gouvernement a alors suivi la proposition de son ministre de l'économie et a ainsi initié une politique volontariste de promotion en faveur des femmes.

La loi, votée en 2004, a imposé aux plus grandes sociétés du pays d'augmenter d'ici 2008 la part des femmes à 40% du nombre total des membres des conseils d'administration.

Cette loi a fait des émules en France et en Espagne.

Hélas, tout ceci ne s'est pas déroulé chez nous... mais en Norvège !

Et, toujours hélas !, selon une récente étude, la Belgique figure parmi les pays européens les plus retardataires en la matière, en compagnie de l'Italie, du Portugal, ou encore de la Grèce !

Les femmes constituent 51,1% de notre population, 53% des diplômes de l'enseignement supérieur sont décernés à des femmes. Mais elles brillent par leur absence dans les équipes de top management.

Quelques chiffres : sur les 154 postes les plus en vue dans les entreprises du Bel 20, on compte seulement 11 femmes, sur les 15 postes du comité de direction des entités du rail belge il n'y en a aucune !

Tout le monde s'accorde pour trouver la situation anormale. Tous les partis politiques disent viser le même objectif d'égalité.

Alors que faire ? Rester les bras croisés, attendre une évolution naturelle qui ne s'est pour l'instant jamais produite ? Qui osera parier sur le fait qu'une société qui a produit et entretenu l'inégalité donnera spontanément aux femmes les chances qu'elles n'ont jamais eues. Faut-il seulement rappeler que l'égalité des femmes et des hommes est pourtant garantie par notre Constitution?

Je ne veux ni ne peux me contenter d'être spectatrice de cette discrimination. J'ai donc proposé, comme cela a été fait pour la représentation politique, que les conseils d'administration des entreprises publiques et des sociétés cotées en bourse comportent au minimum un tiers de membres de chaque sexe.

Bien sûr, on entend déjà les sirènes des opposants martelant que les quotas ne sont pas la panacée, qu'ils instrumentalisent les femmes au nom de l'efficacité, sans égard pour la compétence. Pourtant, en politique, les quotas ont fait grandement avancer les choses et aujourd'hui une femme vice-première-ministre ou présidente de parti, cela paraît bien normal. La question de la compétence est un argument bien fallacieux car plus diplômées que leurs homologues masculins, présentes à tous les niveaux des entreprises, les femmes sont inexplicablement absentes des seuls organes de décisions.

J'ai aussi la naïveté de penser que lorsque plus de femmes participeront à la direction de nos entreprises, la différence entre les salaires des travailleurs et ceux des travailleuses s'estompera rapidement.

Les textes législatifs proclament suffisamment les principes. Seuls les outils de mise en pratique manquent. Mettons la machine en marche. Il est temps d'agir, temps d'amorcer la pompe ! Les quotas, même s'ils ne sont pas le meilleur moyen d'y parvenir, auront au moins le mérite d'amorcer ce mouvement. ET quand ce mouvement paraîtra à tous normal, tout le monde aura oublié la manière qu'il aura fallu utiliser pour y arriver.



Documents disponibles sur : www.ps.be
Contacts : Véronique Ghene, Députée fédérale,
veronique.ghene@lachambre.be

[Retour au sommaire](#)

> Contribution de solidarité sur les billets d'avion : 20 mios de manque à gagner pour la coopération au développement ? (07.02.07)

Les chiffres viennent de tomber : en 2006, les aéroports belges ont accueilli près de 20 millions de voyageurs! Un tel chiffre (qui ne prend pas en considération les transits ou transferts) est excellent pour le secteur aérien ! Mais un chiffre qui a également un revers de médaille pour la coopération au développement...

Lorsque l'on sait que la contribution de solidarité est de 1 ou 4 euros par billet pour les voyageurs en classe normale et de 10 à 40 euros pour ceux qui choisissent la première ou la classe business, on mesure l'ampleur du manque à gagner pour la coopération au développement : avec près de 20 millions de passagers accueillis dans nos aéroports, on aurait pu affecter au tout grand minimum 20 millions d'euros à la lutte contre les grandes pandémies.

Ces montants donnent un ordre de grandeur de l'argent qui aurait pu être récolté pour renforcer la coopération au développement si notre pays avait mis sur pied la contribution de solidarité sur les billets d'avion.

Alors que plusieurs pays ont déjà pris des décisions en ce sens, la Belgique fait preuve en la matière d'une absence totale d'initiative et d'audace. Pour le PS, il est grand temps d'agir pour trouver des moyens additionnels au financement de la coopération !

Karine Lalieux a interrogé le ministre de la Coopération, Armand Dedecker, afin de lui demander si il était décent de se priver d'une telle somme pour participer à la lutte contre les grandes pandémies comme le sida, la tuberculose ou bien encore le paludisme. Surtout, elle voulait savoir si oui ou non nous allions rejoindre les exemples de la France, du Brésil, de la Grande-Bretagne, de la Norvège, pour ne citer qu'eux, plutôt que de rester au balcon.

Les réponses du ministre n'augurent pas d'un sursaut de la Belgique. Après avoir demandé que le PS interpelle pour une fois sur cette question son collègue Reynders, ce que nous ne manquerons pas de faire, le ministre de la coopération s'est lancé dans un long monologue pour se défendre de l'attentisme dont Lalieux l'accusait. Et comme la meilleure défense, c'est l'attaque, il a pointé du doigt les Etats qui avaient mis sur pied cette contribution en leur reprochant de faire porter leur responsabilité de financer le développement sur les citoyens plutôt que de tendre vers l'objectif des 0.7% du PIB comme nous y oblige les Nations unies.

Ce type de réponse est de mauvaise foi puisque la proposition que Karine Lalieux et Dirk Van der Maelen (Sp.A) ont déposée précise justement que la contribution de solidarité est un financement additionnel et alternatif à l'aide au développement « classique ».

Les socialistes ne comprennent pas pourquoi les libéraux rejettent cette proposition : elle pourrait éventuellement obtenir leur soutien si elle étaitvolontaire. Karine Lalieux a rappelé au ministre que le PS préférerait la solidarité à la charité. Et le rappellera à Didier Reynders prochainement. Les besoins de financement alternatif et additionnel pour le développement sont un enjeu crucial sur lequel on ne peut tergiverser sans fin.

[Retour au sommaire](#)

> **La zoophilie sera punie par la loi (09.02.07)**

A l'initiative des députés fédéraux Thierry Giet (PS) et Magda de Meyer (SPa), des modifications à la loi sur le bien-être animal ont été votées en séance plénière de la Chambre des représentants.

Profitant d'une proposition de loi transmise par le Sénat qui augmente les peines encourues pour les infractions à la loi sur le bien-être animal (14 août 1986), les députés ont complété le texte via deux amendements.

Parmi ces amendements figure une « première » : l'interdiction explicite des relations sexuelles avec les animaux. Ces comportements n'étaient par couverts par la loi. Il s'agit, le précise, Thierry Giet, « d'une modification utile de la loi au vu d'une jurisprudence étonnante. L'acquittement récent d'un violeur d'animaux par la cour d'appel d'Anvers nous a fait prendre conscience que la loi de 86 nécessitait une clarification ».

Les députés ont également proposé le remplacement de l'article 1er de la loi par une formulation plus conforme à la volonté du législateur et donc à l'esprit de la loi. En effet, aujourd'hui, des cas similaires sont interprétés de manière variable suivant le juge saisi. L'article initial contient des mots qui posent des problèmes d'interprétation : « sciemment », « qui ont pour but de » et « inutilement ».

Si le juge, par exemple, interprète la loi dans le sens où il faut avoir conscience d'infliger des souffrances, un acquittement peut être obtenu.

Ancien Article 1er. : « Nul ne peut se livrer sciemment à des actes non visés par la présente loi, qui ont pour but de faire périr inutilement un animal ou de lui causer inutilement une mutilation, une lésion ou des souffrances ».

Nouvel Article 1er : « Nul ne peut se livrer, sauf pour des raisons de force majeure, à des actes non visés par la présente loi, qui ont pour conséquence de faire périr sans nécessité un animal ou de lui causer sans nécessité des lésions, mutilations, douleurs ou souffrances »

[Retour au sommaire](#)

> **Rémunérations des patrons belges : à quand une réelle transparence ? (09.02.07)**

La publication des rémunérations des dirigeants des sociétés cotées en bourse et des entreprises publiques belges fait couler beaucoup d'encre. Cette actualité nous en rappelle une autre datant de 2004 et surnommée par la presse « affaire Picanol », du nom de cette entreprise qui s'était séparée d'un dirigeant s'arrogeant des rémunérations personnelles astronomiques.

Le code de gouvernance d'entreprises appelé « Code Lippens » édicte un certain nombre de recommandations en matière de transparence des rémunérations des dirigeants de sociétés cotées. Ce type de recommandations est à approuver car elles s'inscrivent dans le cadre d'une sensibilisation accrue des dirigeants de sociétés envers une gestion responsable et équilibrée des affaires de la société.

Toutefois, il est particulièrement intéressant de relever que ce sont justement les recommandations en matière de transparence des rémunérations qui sont les moins bien respectées par les entreprises cotées.

En effet, les premières études menées par le Belgian Governance Institute sur l'application par les sociétés cotées du code de gouvernance d'entreprises indiquent que les sociétés sondées ont le plus de difficultés à respecter ou à expliquer pourquoi elles n'appliquent pas les recommandations du code Lippens en matière de publication des conditions contractuelles relatives à l'engagement et au départ des managers exécutifs, de publication d'informations sur les options sur actions accordées aux managers, ainsi que les règles de publication des composantes de la rémunération des managers comme le coût des pensions, les couvertures d'assurances, etc.

Ces résultats confortent le PS dans sa conviction qu'un certain nombre de règles de bonne gouvernance d'entreprises ne peuvent être abandonnées à l'auto-régulation mais doivent être consacrées dans une loi.

Au PS, nous pensons qu'il faut en particulier intégrer dans le Code des sociétés des règles aptes à améliorer la publicité des participations et des rémunérations individuelles des dirigeants d'entreprises cotées en bourse, notamment en soumettant tous les éléments de la rémunération des dirigeants de sociétés cotées pour information au conseil d'entreprise de la société.

Le PS s'était d'ailleurs associé au projet de loi complétant le Code des sociétés par des dispositions relatives à la publicité des rémunérations des administrateurs et des dirigeants de sociétés cotées en bourse et de sociétés de droit public qui a été voté au Sénat le 9 décembre 2004 mais qui n'a toujours pas été adopté par la Chambre des représentants. Le député PS Yvan Mayeur avait par ailleurs déposé à la Chambre des représentants une proposition de loi modifiant le Code des sociétés et la loi du 2 mars 1989 relative à la publicité des participations dans les sociétés cotées en bourse et réglementant les offres publiques d'acquisition en vue de garantir la transparence des salaires et avantages de toute nature dont jouissent les dirigeants d'entreprise. Ces textes ont donné lieu à de nombreuses auditions à la Chambre, dont celle des partenaires sociaux, mais ils n'ont à ce jour toujours pas fait l'objet d'un vote.

Le PS va poursuivre son action en matière de gouvernance d'entreprise en déposant prochainement une proposition de résolution recommandant la mise en place, au sein du Conseil Central de l'Economie, d'une Commission d'observation de l'application et de l'évaluation des principes et recommandations de bonne gouvernance d'entreprises. Cette Commission dressera un rapport plus complet du suivi qui est accordé volontairement par les sociétés cotées en bourse au code de bonne gouvernance d'entreprises, notamment en matière de transparence et d'équité des rémunérations. Ce travail d'observation devrait enfin permettre d'éclairer le législateur quant au type de véhicule juridique à utiliser pour amener les entreprises à respecter les principes et recommandations de bonne gouvernance d'entreprise (voie légaliste ou voie auto-régulatoire).

[Retour au sommaire](#)

> **La Belgique va-t-elle cesser ses programmes de coopération avec le Cambodge ? (08.02.2007)**

La Sénatrice Olga Zrihen a interpellé le Ministre de la Coopération au Développement sur l'accord bilatéral liant la Belgique au Cambodge. Cet accord de coopération a été signé avant les élections de 2003 et donc avant que le Cambodge ne soit biffé de la liste des pays partenaires. « Lors de votre visite en février 2006 au Cambodge vous aviez déclaré que ce pays méritait plus d'attention ; il était même d'ailleurs question d'une éventuelle réintégration de celui-ci dans la liste des pays partenaires. Cependant, cette proposition fut vite abandonnée et l'option retenue a été la consolidation visant à clôturer à moyen terme les activités de la coopération belge au Cambodge. »

Et la Sénatrice de conclure : « Monsieur le ministre, confirmez-vous votre engagement de continuer la coopération bilatérale avec le Cambodge, et ce, jusqu'à la finalisation des projets existants ? »

« Comme vous le savez, en 2003, dans sa composition précédente, le gouvernement a décidé de retirer le Cambodge de la liste de nos pays partenaires », explique le Ministre. « Cette décision fut quelque peu surprenante, j'en conviens, dès lors que peu de temps auparavant, la Belgique avait développé, en termes de coopération bilatérale directe, un projet particulièrement important, tant sur le plan de la matière traitée, à savoir l'enseignement et la santé, qu'en termes budgétaires. Il était dès lors assez paradoxal de retirer le Cambodge de la liste au moment où une décision d'une telle importance avait été prise. »

Et le Ministre d'ajouter par la suite que dans la mesure où le Cambodge ne figure plus depuis quatre ans sur la liste des pays partenaires, il n'est normalement plus possible d'entreprendre de nouveaux projets dans le cadre de notre coopération bilatérale directe. « Cela me désole. En écoutant mes interventions sur place et en tenant compte de ma volonté politique, vous aurez compris que je souhaite prolonger notre action par une phase de consolidation. Tenant compte des enjeux et notamment du risque de voir les bénéficiaires de la phase en cours anéantis si une phase de consolidation n'est pas réalisée, j'ai décidé de saisir le conseil des ministres, qui a le pouvoir d'établir la liste des pays partenaires, afin qu'il m'autorise à achever les projets initiés par mes prédécesseurs au Cambodge », a conclu M. De Decker.



Documents disponibles sur : www.ps-senat.be
Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse,
yernaux@ps.polgroups.senate.be, 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> **Conflit Israélo-palestinien : « Nous sommes entrés dans une nouvelle phase du processus de paix » (De Gucht) (08.02.07)**

Parallèlement à la rencontre entre les dirigeants du Fatah et du Hamas, qui s'est tenue ce mardi à La Mecque, le Quartette a tenu une réunion quelques jours au préalable à Washington où M. Solana représentait l'Union européenne. Quel mandat a-t-il été confié à M. Solana ? Quelles décisions ont été prises ?

« Depuis que je suis ministre des Affaires étrangères, j'ai pu constater que le conflit israélo-palestinien était à l'ordre du jour de chaque Conseil Affaires générales et Relations extérieures de l'Union européenne (CAGRE), à quelques très rares exceptions près. J'y ai toujours défendu le rôle du Quartette et je me réjouis que la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne ait réussi à réengager activement les États-Unis dans le Quartette », a dans un premier temps expliqué M. De Gucht.

Une réunion des envoyés spéciaux a eu lieu le 24 janvier. Elle a été suivie d'une réunion des ministres des Affaires étrangères le 2 février, à Washington ; la dernière datait de décembre 2002. La réunion du Quartette a en fait préparé le terrain pour une réunion tripartite Olmert-Rice-Abbas prévue courant février. Afin d'assurer le suivi, une autre réunion du Quartette se tiendra à Berlin fin février. « Nous sommes donc entrés dans une nouvelle phase du processus de paix, ce qui ne s'était plus produit depuis la feuille de route de 2003 », a ajouté le Ministre des Affaires étrangères.

Depuis le CAGRE de septembre 2006, le haut représentant Solana dispose d'un mandat pour développer les outils de l'Union européenne afin d'aider les parties à stabiliser la situation. La Belgique avait plaidé avec succès au sein du Conseil pour lui octroyer un tel mandat.

Et le Ministre de conclure : « D'une part, l'Union européenne a établi le mécanisme temporaire international qui représente l'essentiel de l'aide internationale aux Palestiniens depuis l'arrivée du Hamas au gouvernement de l'Autorité palestinienne. Il faut souligner qu'en 2006, l'Union européenne a accordé davantage d'aide qu'en 2005 grâce à ce mécanisme.

D'autre part, le haut représentant a obtenu le soutien du Quartette à deux missions européennes de stabilisation : Eubam Rafah et Eupol Copps. »
Définissons le produit étique avant de lui octroyer des avantages fiscaux (08.02.2007)

Dans le « Soir » du 8 février dernier, la Secrétaire d'Etat VLD Else Vanweert a annoncé son intention de vouloir favoriser fiscalement l'épargne-pension éthique. On peut lire également ses inquiétudes concernant la définition d'un produit éthique. Le Groupe socialiste du Sénat tient à préciser, par la voix de son Président Philippe Mahoux, qu'il convient en effet de faire preuve de la plus grande vigilance, surtout avec l'argent de l'Etat. Il ne faudrait pas que les banques, alléchées par cette opération juteuse en raison de l'avantage fiscal accordé, mettent sur le marché des produits qui n'ont rien d'éthiques (principe canada dry).

Qu'avant d'aller plus loin dans l'octroie d'un tel avantage fiscal, on clarifie une fois pour toute ce qui est un placement éthique et ce qui ne l'est pas.

Si nous ne faisons pas cela, il y a un risque qu'à terme, la confusion et l'incertitude entourant ces produits ne poussent les épargnants à s'en détourner. Une perte de confiance dans l'investissement éthique serait dommageable pour tout ceux qui pensent que la finance peut également être un levier pour changer les comportements et tendre vers un monde plus juste.

Le Sénateur Philippe Mahoux a déposé en 2004 une proposition qui anticipait déjà le problème, à l'époque l'investissement éthique était encore sous-estimé. Cette proposition de loi vise à créer un Conseil de l'investissement socialement responsable.

La proposition de loi part du constat que le secteur de l'ISR ne bénéficie d'aucun statut légal particulier et que les critères sociaux, éthiques ou environnementaux sont fixés de manière disparate soit par les banques elles-mêmes soit par des organismes de certification de plus en plus controversés. Cet organisme, composé des acteurs du secteur de l'ISR, de représentants du monde financier, de représentants des consommateurs et de représentants d'associations de travailleurs et d'employeurs, serait chargé de diverses missions.

Notamment de déterminer les critères objectifs et transparents permettant de considérer un investissement comme socialement responsable, d'assurer le contrôle de l'utilisation du terme "produit éthique" et de rechercher et rassembler une documentation sur les problèmes relatifs à l'ISR, en particulier, suivre et encourager les travaux de recherche y afférents ainsi que coordonner et harmoniser les actions d'information entreprises en faveur des investisseurs socialement responsables.

Il y a environ un an la Secrétaire d'Etat avait demandé l'avis du Conseil fédéral du développement durable sur l'opportunité de la création d'une telle structure. Elle s'est engagée à présenter ce rapport le 28 février prochain en Commission FINECO du Sénat.



Documents disponibles sur : www.ps-senat.be
Contacts : Nicolas Yernaux, Attaché de presse,
yernaux@ps.polgroups.senate.be , 0486/95.99.40.

[Retour au sommaire](#)

> Une clause de l'Européenne la plus favorisée pour cimenter l'Europe des femmes (07.02.07)

Les Sénateurs socialistes Philippe Mahoux et Olga Zrihen viennent de déposer une proposition de résolution visant à introduire la clause de l'Européenne la plus favorisée. En d'autres mots, il s'agit de plaider en faveur d'un statut législatif unique pour toutes les Européennes à partir des lois qui, dans tous les domaines, leur sont les plus favorables dans chaque pays de l'Union européenne. Cette clause de l'Européenne la plus favorisée, synthèse des meilleures lois de chaque pays, cimentera l'Europe des femmes.

L'égalité entre les femmes et les hommes est loin d'être atteinte au sein des Etats membres. Les femmes restent notamment beaucoup plus vulnérables face à la pauvreté ou à la précarité, face à la violence ou encore dans le domaine du travail, où elles subissent toujours de nombreuses discriminations, tant dans l'accès à l'emploi, que dans le niveau des rémunérations, les parcours professionnels, l'accès aux responsabilités et à la prise de décision. Pour beaucoup des 240 millions d'européennes, maintenir un équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle reste un combat permanent.

Le but de la proposition est donc d'unifier, d'harmoniser par le haut la condition des européennes en les faisant bénéficier, dans tous les domaines, du droit le plus évolué et le plus respectueux de leur liberté pratiqué dans chaque pays d'Europe.

Certains Etats membres ont ainsi connu des évolutions parfois significatives de

leur législation. La Suède figure parmi ces pays précurseurs susceptibles de servir de modèle à l'ensemble de leurs voisins européens. Depuis 1974, Stockholm mène une politique égalitaire de l'enfance, et cela en remplacement des congés de maternités par des congés parentaux rémunérés et en développant parallèlement le service public de l'enfance qui garantit en pratique une place en crèche pour tous les enfants. Ces mesures ont permis de booster la place de la femme dans les sociétés nordiques en évitant leur exclusion. La Belgique dispose elle aussi de législations importantes visant à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes. Notamment la loi anti-discrimination qui vise à mettre un terme aux situations où des personnes sont victimes de discriminations liées à leur sexe.

Il est, par contre, inquiétant de constater que la Pologne, l'Irlande, Malte et le Portugal maintiennent la criminalisation de l'avortement. Or rien n'est plus contagieux que le retour en arrière, surtout pour les acquis des femmes. La dignité et la liberté de choisir des Européennes ne seraient-elles réservées qu'à la Belge, l'Espagnole, à la Française ou à certaines autres privilégiées ?

Non, l'Europe doit gommer ces différences en imposant un modèle européen unique qui pourra aussi servir d'exemple pour les femmes des autres continents.

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de la Communauté française

> Travail de réflexion sur les Institutions publiques de protection de la jeunesse : les auditions se poursuivent (06.02.07)

Après avoir entendu les membres de la direction générale de l'aide à la jeunesse et les directeurs des IPPJ, qui ont exposé la philosophie et les différents projets éducatifs fin 2006, la commission de la santé, des matières sociales et de l'aide à la jeunesse poursuit ses auditions (magistrats de la jeunesse et éducateurs) dans le cadre du travail de réflexion sur les IPPJ.

Les magistrats ont souligné que la plupart des jeunes délinquants ont, le plus souvent, d'abord été des jeunes en danger. Ils ont rappelé la priorité donnée à l'optique protectionnelle, aux projets pédagogiques et éducatifs. Ils ont évoqué les difficultés rencontrées pour placer un jeune en IPPJ. A cet égard, ils souhaitent une augmentation des places en IPPJ à régime ouvert, une réforme de la CIOC et du système actuel des listes d'attente. Les prises en charge "post-IPPJ" par les services privés font également défaut. Enfin, les magistrats ont réitéré leur confiance aux équipes des IPPJ, dont ils apprécient le travail à sa juste valeur.

Les éducateurs ont eux aussi témoigné des difficultés rencontrées (gestion du burn-out, jeunes relevant de la psychiatrie, MENA) mais aussi de la motivation des équipes. Ils ont fait part du sentiment d'indignation et de non-reconnaissance de leur travail qu'ils ont ressenti suite à "l'affaire Mariusz" en août dernier.

Ces témoignages apportent de nombreux éléments au débat et permettent de mieux situer la problématique. Des auditions nécessaires et utiles pour la Commission, qui finalisera son travail dans un rapport. Voyez par ailleurs l'excellent résumé réalisé par le député Jacques GENNEN sur son site

www.jacquesgennen.be



Documents disponibles sur : www.pcf.be
Contacts : Jacques GENNEN, Député au Parlement de la
Communauté française

[Retour au sommaire](#)

> **Le rapport d'activités de la langue des signes examiné en commission (26.01.07)**

La Commission des Affaires générales s'est penchée ce mardi sur le rapport d'activités de la Commission consultative de la langue des signes. Pour rappel, la reconnaissance de la langue des signes est inscrite dans le décret du 22 octobre 2003. Ce décret reconnaît la langue visuo-gestuelle comme langue propre à la communauté des sourds de la Communauté française et institue une commission consultative de la langue des signes qui, en plus de son rôle d'avis, établit chaque année un rapport d'activités. Le premier rapport 2004-2005 avait été présenté à la Commission en avril dernier par sa Présidente, Madame Fraiture. Celui-ci avait épinglé une série de recommandations prioritaires et défini 4 thématiques globales (interprétation, enseignement, audiovisuel et petite enfance) en créant des sous-groupe de travail. En ce qui concerne le rapport 2005-2006, les membres ont insisté sur la présence de 2 interprètes au cours d'une seule réunion et sur la nécessité de disposer de personnes-relais au sein des gouvernements.

Conscients des nombreux besoins en la matière et que leur concrétisation dépend des crédits budgétaires alloués par les différents Ministres, les membres dans leur rapport ont affiné leurs recommandations dans chaque groupe de travail et élaboré ainsi un plan quadriennal 2005-2009. Pour l'enseignement, ils proposent d'assurer dans les classes maternelles le bilinguisme langue des signes-langue française par l'encadrement d'auxiliaires d'éducatrices sourdes. Aussi, ils sollicitent des bourses d'études permettant aux étudiants de suivre à l'étranger des formations spécialisées en LS. Pour l'interprétariat, ils invoquent la mise sur pied d'un Comité de suivi chargé au sein des cours de promotion sociale d'organiser la formation continuée des formateurs en LS et de réactualiser les programmes de formation. Ils demandent également que l'on détermine le statut des interprètes en LS. Pour l'audio-visuel, les recommandations portent sur la diffusion de la traduction gestuelle du JT le jour même et à des heures acceptables ainsi que l'augmentation des émissions traduites en LS. Enfin pour la petite enfance, ils insistent sur la présence de professionnels sourds au sein des équipes multidisciplinaires chargés de l'accompagnement des familles et la mise en place d'un système de crédits d'heures permettant aux jeunes parents d'enfants sourds d'apprendre de manière accélérée la LS. Pour les membres de la CCLS, des propositions prioritaires ont ainsi été définies. Ils attendent maintenant un signal des gouvernements pour leur accorder *des permis de bâtir*, permis qui leur permettra de développer davantage les recommandations pour déboucher sur de véritables mesures concrètes pour la communauté sourde et leur famille.



Documents disponibles sur :
<http://www.pcf.be/req/info/document?section=&id=001220573&version>

[=draft&mimetype=application/pdf](#)

Contacts : Eliane Tillieux, Députée au Parlement de la Communauté française, eliane@tillieux.be

[Retour au sommaire](#)

> Interpellation de la Ministre Arena sur les évaluations externes

Le 6 février dernier, le député Léon Walry a interpellé la Ministre-Présidente Marie Arena au sujet de deux textes utilisés avec les élèves de 5^{ème} année primaire et de 2^{ème} année secondaire dans le cadre des évaluations externes non certificatives. Particulièrement interloqué par l'agitation qui a eu lieu autour du contenu de ces textes, Léon Walry a tenu, néanmoins, à recadrer le débat et à souligner combien le décret organisant ces évaluations externes était une avancée dans le cadre du pilotage de notre système éducatif. Face à cela, la Ministre-Présidente Marie Arena a souligné que le rôle de l'enseignant était, entre autres, de remettre en contexte ce qu'il enseigne aux enfants ou aux jeunes. En la matière, la Ministre a réitéré sa confiance qui porte tant sur la compétence et l'intelligence des enseignants, que sur l'esprit critique des élèves.



Documents disponibles sur :

<http://www.pcf.be/req/info/document?section=&id=001221961&version=draft&mimetype=application/pdf>

Contacts : Delphine Gilman, collaboratrice pour l'Education, dgilman@groupe-ps.org, 02/ 282 86 27 - 0494 549 632

[Retour au sommaire](#)

> Rapport 2006 du Délégué général aux droits de l'enfant (06.02.07)

C'est le 9 janvier dernier que le Délégué général aux droits de l'enfant venait présenter son dernier rapport annuel à la Commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la jeunesse.

Lors de cette réunion, Claude LELIEVRE a fait le tour des problématiques mises en évidence dans son rapport. Ainsi, il relève une augmentation significative (30%) du nombre de dossiers dont son institution a été saisie. Dans les situations concernant des enfants, deux grands domaines se détachent toujours : les situations relatives à la maltraitance des enfants, et celles résultant de la séparation ou du divorce des parents. Ensuite viennent les mesures de placements, les rapt parentaux, ... Il a évoqué les difficultés rencontrés dans le cadre de son travail de médiation, mais il aussi relayé les préoccupations d'acteurs du terrain (magistras, conseillers et directeurs de l'aide à la jeunesse). D'autres thèmes furent aussi abordés.

Suite aux très nombreuses questions posées à l'issue de cet exposé, la Commission a programmé une deuxième réunion le 23 janvier, consacrée aux réponses du Délégué général. Le rapport de la Commission est disponible depuis cette semaine sur le site du Parlement de la Communauté française.

En conclusion, Claude LELIEVRE dit "garder l'espoir". Les députés PS l'encouragent à poursuivre son travail avec le coeur qu'on lui connaît.



Documents disponibles sur : www.pcf.be
Contacts : Jacques GENNEN, Député au Parlement de la
Communauté française

[Retour au sommaire](#)

> Réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire, une avancée prometteuse vers plus de mixité scolaire

Le 7 février dernier, la Commission de l'Education a examiné, dans une ambiance assez houleuse, le projet de décret portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire. A l'issue de près de 8 heures de discussion procédurière initiées par l'opposition, la majorité a enfin pu examiner et adopter ce décret qui a pour ambition d'avancer vers plus de mixité sociale dans les écoles, conformément à la priorité 9 du Contrat pour l'école (« Non aux écoles ghettos »). Parce que réguler n'est évidemment pas contraindre sans limite, le décret, qui prévoyait déjà des dérogations à l'impossibilité pour un élève de changer d'école en cours de cycle, a pu être complété d'un amendement adopté par la majorité et visant à autoriser un changement d'établissement, notamment pour un jeune en difficulté psychologique ou pédagogique, tout en respectant un taux de changement d'établissement qui est arrêté par le Gouvernement. Outre la visée de mixité sociale et scolaire, le décret ainsi voté par la majorité est un pas de plus tant dans la lutte contre le consumérisme scolaire qu'en faveur de la continuité des apprentissages.



Documents disponibles sur :
<http://www.pcf.be/req/info/document?section=&id=001221961&version=draft&mimetype=application/pdf>
Contacts : Delphine Gilman, collaboratrice pour l'Education,
dgilman@groupe-ps.org, 02/ 282 86 27 - 0494 549 632

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de la Région wallonne

> Réduire l'éclairage public pour le bien du portefeuille et de la planète (09-02-2007)

Ce vendredi, trois Députés PS, Christophe Collignon, Françoise Fassiaux et Edmund Stoffels ont présenté deux textes visant à réduire l'éclairage public.

Les pollutions lumineuses et l'éclairage routier sont deux thématiques assez liées. L'objectif principal est de réduire la consommation d'énergie pour des raisons environnementales et économiques. Par exemple, la production d'électricité nécessaire à l'éclairage des autoroutes engendre des émissions de gaz à effet de serre (environ 18 000 tonnes par an). De plus, la libéralisation du marché a pour conséquence la fin des tarifs préférentiels donc, les coûts vont augmenter pour les pouvoirs publics.

Au même titre que les pollutions qui touchent les sols, les pollutions lumineuses engendrent de vraies nuisances, surtout pour la biodiversité.

Par contre, au niveau de la sécurité routière, l'ensemble des avis scientifiques sont unanimes, il n'y a pas de corrélation entre l'éclairage d'une route et la sécurité.

C'est pourquoi, les trois Députés PS proposent de moduler l'éclairage ou, là où c'est possible, de le supprimer complètement.



Documents disponibles sur : www.parlement.wallonie.be
Contacts : Christophe Collignon, Député, s.themont@skynet.be;
Benjamin Calice, Collaborateur, 081 259 548, BCalice@ps-pw.be

[Retour au sommaire](#)

Les infos du Parlement de Bruxelles-Capitale et du Parlement francophone bruxellois

> A quand le nouveau contrat de gestion de la Stib? (07.02.07)

Le Gouvernement bruxellois et la STIB concluent depuis 1990 un contrat de gestion d'une durée de cinq ans afin d'assurer à cette entreprise publique une gestion efficiente et professionnelle. Résultat d'un choix politique, ce contrat fixe les missions à réaliser par la société de transports pendant la durée du contrat de gestion. A ce jour, la Région bruxelloise et la STIB ont signé trois contrats de gestion: en 1991, en 1996 et le dernier en 2001.

Rachid Madrane a interpellé ce mercredi le Ministre en charge des transports bruxellois sur l'absence de contrat de gestion pour la période 2007-2011.

Il a souhaité connaître l'état d'avancement de son élaboration ainsi que la date de sa discussion en commission de l'Infrastructure.

Notre député s'est également inquiété de savoir si la STIB, faute de contrat de gestion, n'est pas contrainte de remplir ses missions dans une sorte «d'illégalité» en raison de ce vide juridique.

Enfin, Rachid Madrane a demandé si le fait d'avoir confié la rédaction de ce contrat de gestion à un bureau d'étude privé pouvait expliquer un tel retard.



Plus d'infos? Rachid Madrane, député bruxellois –
rmadrane@parlbru.irisnet.be, 02/549.69.23

[Retour au sommaire](#)

Pour vous désinscrire de la liste de diffusion du Bulletin d'information du PS, cliquer [ici](#).